

## ARTICLE 1 – DEFINITIONS

**1.1. Client** : toute personne morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel, dont les coordonnées sont renseignées dans la Commande de Services.

**1.2. Commande de Services** : la commande de services qui est effectuée via le Site Internet.

**1.3. Conditions Générales** : le présent document.

**1.4. Conditions Particulières** : les conditions particulières qui complètent les présentes conditions générales, le cas échéant.

**1.5. Contrat** : les présentes Conditions Générales.

**1.6. Durée** : la durée du Contrat.

**1.7 Heures ouvrées** : De 9h00 à 18h00 sans interruption tous les jours ouvrés.

**1.8 Blue** : BLUE, SAS au capital de 132 272 euros dont le siège social est situé rue blaise pascal, 35220 Châteaubourg enregistrée au RCS de Rennes sous le numéro unique B 483 400 628.

**1.9. Jours Ouvrés** : Tous les jours du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés nationaux.

**1.10. Jours** : jour calendaire, tous les jours sont exprimés en jours calendaires sauf précision contraire.

**1.11. Locaux ou Data Center** : Tout espace physique géré par Blue hébergeant les moyens techniques (et notamment les serveurs) permettant la mise à disposition des Services.

**1.12. Logiciel** : Logiciels, progiciels, bases de données, scripts, systèmes d'exploitation mis à la disposition du Client par Blue et/ou par leur éditeur respectif dans le cadre du Service, dont la liste figure dans la Commande de Services.

**1.13. Parties** : Blue et le Client.

**1.14. Redevances** : tous les montants payables tels qu'ils sont spécifiés dans la Commande de services.

**1.15. Ressources Système** : Toute capacité technique mise à disposition par Blue.

**1.16. Restrictions Techniques** : restrictions techniques d'utilisation et d'exploitation du Service fixées par Blue du fait notamment des caractéristiques du Serveur, la politique commerciale de Blue, les choix technologiques Blue, les Ressources Système, les évolutions technologiques etc.

**1.17. Services de Backup** : les services Blue décrits sur le Site Internet.

**1.18. Site Internet** : le site internet VCCBackup

accessible à l'adresse <https://backup.bt-blue.com>

**1.19. SPAM** : Communications électroniques massives, notamment de courriers électroniques, non sollicitées par les destinataires, à des fins publicitaires ou malhonnêtes.

## ARTICLE 2 – OBJET

Le Contrat définit les conditions dans lesquelles Blue fournit les Services en contrepartie du paiement de la Redevance par le Client convenue aux conditions financières et les conditions dans lesquelles le client est autorisé à utiliser les Services.

Il est rappelé que seul le Client agissant en qualité de professionnel est autorisé à souscrire aux Services.

Les présentes Conditions Générales sont acceptées en ligne, par le biais d'une case à cocher, dans le cas des Services de Backup. Le Client s'assure, au moment de l'acceptation des conditions générales, qu'il les télécharge et qu'il les conserve dans un format pérenne.

L'acceptation des Conditions Générales en ligne entraîne l'acceptation du Contrat sans réserve.

## ARTICLE 3 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

### 3.1. S'agissant des Services Backup

Le Contrat est constitué du document suivant :

– les présentes Conditions Générales

### 3.2. Intégralité de l'accord

Le Contrat exprime l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Il prévaut sur toutes propositions ou accords antérieurs, ainsi que sur toutes autres communications entre les parties se rapportant à l'objet du Contrat.

Sauf stipulation expresse contraire dans le cadre des présentes, aucune indication, ni aucun document ne pourra être réputé incorporé au Contrat et engendrer des obligations au titre du Contrat, s'il n'a pas fait l'objet d'un avenant préalablement agréé et signé par des représentants dûment habilités des deux Parties.

Les Parties conviennent qu'aucun document général ou spécifique figurant dans les documents envoyés à l'une ou l'autre des Parties ne pourra s'intégrer au Contrat. Il en est de même, et sans que cette liste soit exhaustive, des conditions figurant sur les factures, des conditions générales d'achat, des conditions énoncées dans les documents commerciaux et de toutes lettres et/ou missives envoyées directement ou indirectement par l'une des Parties à l'autre Partie.

### 3.3. Evolution des présentes Conditions Générales dans l'hypothèse où le Client ne souscrit pas à de nouveaux Services de Backup durant le Contrat

Blue pourra, à tout moment, faire évoluer les présentes Conditions Générales (les « **Nouvelles Conditions Générales** »). Dans une telle hypothèse, Blue adressera, par email, les Nouvelles Conditions Générales

applicables. Le Client disposera alors d'un délai de 30 jours pour résilier le Contrat, si les nouvelles Conditions Générales ne lui conviennent pas, dans les conditions du présent Contrat. A défaut d'avoir résilié le Contrat dans un délai de 30 jours, les Nouvelles Conditions Générales se substitueront aux Conditions Générales en vigueur.

### 3.4 Evolution des présentes Conditions Générales dans l'hypothèse où le Client souscrit à de nouveaux Services durant l'exécution du Contrat

Dans l'hypothèse où le Client souscrit à de nouveaux Services durant l'exécution du Contrat, les nouveaux Services, ainsi que tous les Services auxquels le Client a souscrit auprès de Blue, seront soumis à la dernière version des Conditions Générales acceptée par le Client sur le Site Internet, de sorte que la dernière version des Conditions Générales sera applicable à l'ensemble des Services IES fournis par Blue au Client.

## ARTICLE 4 – SERVICES, PREREQUIS, ET UTILISATION DES SERVICES

### 4.1. Description des Services

Les Services sont détaillés dans la Commande de Service de Backup.

Blue met à disposition du Client les Services conformément au Contrat, dans le cadre d'une obligation de moyens.

### 4.2. Accès aux Services et utilisation des Services

L'accès aux Services se fait via Internet, en utilisant le login et mot de passe qui sont fournis par Blue lors de l'inscription du Client. Le Client est libre d'utiliser les Services pour sauvegarder ses données, sous réserve de respecter la législation en vigueur et le Contrat.

### 4.2.1. Information du Client

Les coordonnées communiquées par le Client doivent être exactes.

Le Client maintient une adresse email de contact et une adresse postale valide, afin que Blue puisse adresser les factures, relances et toutes informations relatives aux Services, ainsi qu'un moyen de paiement permanent. La mise à jour des informations se fait par email lors de l'inscription.

Blue ne saurait être tenue pour responsable des conséquences que pourrait subir le Client et/ou les tiers dans l'hypothèse où le Client aurait omis de notifier à Blue toute modification. Et notamment le Client ne pourra tenir Blue responsable de tout préjudice advenant d'une coupure de Service, résultant d'une facture ou d'un avis de relance non reçu et impayé en raison d'une adresse email ou postale non valide.

### 4.2.2. Livraison des Services

Lorsque le Client souscrit aux Services, Blue vérifie que le dossier est complet, c'est-à-dire :

- les informations relatives au Client sont complètes ;
- la Commande de Services a été validée en ligne ;
- la Redevance convenue ait été payée ;

– le client a fourni un moyen de paiement valide.

Le Client est informé de la livraison des Services par un email adressé à l'adresse qu'il a communiqué.

#### 4.2.3. Login et Mot de passe

L'accès aux Services Blue via internet est protégé par des noms d'utilisateurs et des mots de passe. Un login et un mot de passe sont fournis au Client pour accéder au service de backup.

Le client est responsable de ses noms d'utilisateurs (login) et mots de passe. Ceux-ci sont strictement confidentiels et Blue ne pourra être tenue responsable de toute utilisation illicite ou frauduleuse. Toute divulgation intentionnelle ou non des noms d'utilisateurs et/ou mots de passe fournis, engage la seule responsabilité du Client à l'exclusion de celle de Blue.

Par conséquent, le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement de ses Services consécutif à une utilisation par un tiers (membre de son personnel ou tierce personne auquel le client aura fourni son nom d'utilisateur et/ou mot de passe). Le Client supportera seul les conséquences de la perte des noms d'utilisateurs et/ou mot de passe.

#### 4.2.4. Sauvegarde de contenu sur les Services

Le Client est seul responsable des contenus sauvegardés sur les Services Blue.

Si ceux-ci entraînaient une dégradation, une rupture de service ou la nécessité d'une réinstallation partielle ou complète du Service, le client

en serait le seul responsable et ne saurait engager la responsabilité Blue. Dans ce cas, l'interruption du service n'ouvrirait droit à aucune réclamation, aucun remboursement ou dédommagement au profit du Client.

#### 4.2.5. Respect de la législation applicable et contenu manifestement illicite

##### 4.2.5.1. Respect de la législation applicable

Le Client respecte la législation applicable et s'engage à se conformer aux lois en France et à l'étranger qui sont déjà en vigueur ou qui le seront dans l'avenir et, aux usages de l'internet, et à ce titre, notamment :

– sans que cette liste ne soit exhaustive, à respecter les lois régissant les services de communication audiovisuelle, le traitement des données nominatives, la protection des mineurs, le respect de la personne humaine, la propriété intellectuelle, le droit des marques et le droit des brevets, le commerce électronique, la publicité, et de manière générale s'interdit tout stockage ou diffusion de données de toute nature pouvant constituer une atteinte aux droits d'un tiers ou une infraction à une loi en vigueur,

– en particulier, s'interdit la pratique du spamming, soit l'envoi de courriers commerciaux ou publicitaires non sollicités en masse, ainsi que le stockage ou la diffusion de toutes données à caractère, violent, obscène ou incitatif à la haine raciale

ou religieuse, du phishing ou des attaques informatiques de quelque sorte que ce soit en utilisant les Services Blue.

– L'utilisateur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des mineurs susceptibles d'utiliser les Services. L'utilisation de ces services par une personne mineure s'effectue sous les seuls contrôles et responsabilités du Client. Blue rappelle que le Client a une obligation de résultat quant à la protection des mineurs et que le contenu des sites hébergés ne relève en aucun cas de la responsabilité de la société Blue.

En cas de non-respect de l'une de ces clauses, Blue se réserve de droit de fermer le(s) site(s) internet du Client sans délais. En effet, le Client est informé que conformément à la loi 2004-575 et plus précisément son article 2. « Les personnes morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent pas voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu cette connaissance, elles ont agi promptement pour

retirer ces données ou en rendre l'accès impossible. ».

Blue pourra donc, sur ce fondement, décider de suspendre l'accès au contenu signalé comme illicite, dans l'attente d'une décision de justice devenue définitive.

Le Client garantit Blue de toutes les conséquences pécuniaires pouvant résulter de la mise en cause de sa responsabilité civile ou pénale à raison de la présentation et du contenu des données stockées et/ou diffusées par le Client à l'égard de la législation dans le monde entier.

Le Client s'engage à intervenir à toute instance engagée à l'encontre Blue du fait de la présentation et du contenu des données, aux fins de s'identifier comme étant le seul et l'unique responsable de ces données.

#### **4.2.5.2. Contenu manifestement illicite**

En cas de plainte, réclamation, notification quelle qu'en soit la forme, à Blue relatives aux agissements du Client sur les Services et notamment l'hébergement de données ou d'un site Internet, quels qu'ils soient, comme dans le cas où le Client ferait disparaître des sites les éléments de son identification, Blue sera en droit de suspendre immédiatement et sans préavis la connexion aux Services ( Loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique), sans que cette suspension ne puisse donner droit au versement d'une quelconque indemnisation. Compte tenu de la conservation des données du Client durant cette période et de

l'impossibilité de réaffecter les Ressources Systèmes à un autre Client, le Client restera redevable de l'intégralité des sommes dues à BLUE, comme si les Services n'avaient pas fait l'objet d'une suspension. Dans une telle hypothèse, le Client reste libre de résilier le contrat conformément aux dispositions de l'article 13.1. du présent Contrat. Si, à l'issue de cette suspension, une autorité compétente constate la licéité du contenu, Blue remettra dans les meilleurs délais les Services en ligne. Si, en revanche, les contenus sont jugés illicites par les autorités compétentes, Blue pourra résilier le Contrat et le Client sera redevable de toutes les sommes dues au titre de la facturation déjà émise comme de la facturation à émettre jusqu'à l'expiration du Contrat du fait de la résiliation aux torts exclusifs du Client.

### **4.3. Evolution des Services**

#### **4.3.1. Evolution des Services à l'initiative du Client**

Le Client dispose de la faculté de souscrire à de nouveaux Services à tout moment. Dans une telle hypothèse, les conditions contractuelles en vigueur trouveront à s'appliquer, conformément à l'Article 3 des présentes Conditions Générales.

Tout Service supplémentaire fera l'objet d'une Commande de Services complémentaire et le cas échéant d'une Redevance supplémentaire.

Le Client sera responsable de toutes les dépenses ou autres sommes supplémentaires supportées par Blue résultant soit des instructions du Client, du manque

d'instruction du Client, de l'inexactitude des informations fournies par le Client, des retards ou de toute autre cause imputable au Client incluant toute modification de spécifications ou d'exigences.

#### **4.3.2. Evolution des Services à l'initiative Blue**

Les Services pourront faire l'objet à tout moment de changements, de variations, ou d'extensions par Blue sous réserve que ces modifications ne compromettent pas de façon substantielle la nature ou la qualité des Services souscrits par le Client dans le cadre de la Commande de Services et que le montant des Redevances facturées au Client ne soit pas augmenté. Sont considérées notamment comme des modifications non substantielles : Mise à jour des logiciels, mise en conformité des systèmes, changement de réseau pour l'acheminement des données, changement de site géographique pour l'hébergement des serveurs, changement de matériel pour un matériel équivalent ou supérieur de marque ou de modèle différent.

Blue se réserve à tout moment le droit d'apporter aux Services tout changement d'urgence, exigé pour des raisons de sécurité ou de sûreté ou de toute autre nature. Ces changements ne devront pas compromettre de façon substantielle la nature ou la qualité des Services. Blue informera le Client dans les meilleurs délais de tout changement ainsi apporté aux Services.

#### 4.4. Assistance

Pour l'ensemble des prestations objet des présentes, le Client dispose d'une assistance en ligne par courrier électronique ou depuis le site par le biais des FAQs ou vidéos mises à disposition.

### ARTICLE 5 - PROPRIETE DES DONNEES / SAUVEGARDE DES DONNEES

#### 5.1. Propriété des données

Le Client est le propriétaire des données de toute nature stockées et diffusées sur les Services. Il garantit Blue de disposer de toutes les autorisations nécessaires pour leur stockage et leur diffusion.

Le Client est seul responsable des contenus et services hébergés sur les Services et des informations transmises ou collectées et donc Blue n'assume aucune responsabilité quant à ces derniers.

Il est rappelé qu'Blue est un intermédiaire technique et n'a aucune responsabilité quant aux contenus et données qui sont téléchargés sur les Services par le Client : Blue n'a ni la connaissance, ni le contrôle des contenus stockés par le Client sur les Services.

#### 5.2. Vérification de l'intégrité des données lors de la souscription au service « VCCBackup »

Lorsque le Client souscrit à « VCCBackup », BLUE assurera, conformément à la Commande de Service et aux Conditions Particulières le cas échéant, à la sauvegarde des données du Client via la console VEEAM Cloud

Connect. Il est toutefois rappelé au Client qu'en sa qualité d'hébergeur, Blue n'a pas connaissance des données exploitées par le Client et qu'Blue, ne peut, de fait, vérifier l'intégrité des données, c'est-à-dire notamment le fait que les données sauvegardées sont exploitables. Dès lors, le Client s'assure de l'intégrité des données sauvegardé en faisant des contrôles réguliers de la sauvegarde.

### ARTICLE 6 - OBLIGATIONS BLUE

Blue apporte, dans le cadre d'une obligation de moyens, tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture du Service conformément aux Commandes de Services, aux présentes conditions générales et conditions particulières applicables le cas échéant, et à l'état de l'art.

Blue assure l'ensemble des connexions nécessaires aux prestations de service, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sous réserve des périodes de maintenance et des pannes éventuelles, dans le cadre d'un taux de disponibilité de 99,95% sur 12 mois, le dit taux de disponibilité ne prenant pas en compte les périodes de maintenance. Sauf disposition contraire du Contrat, les Services sont fournis "en l'état" et le Client utilise ces Services à ses propres risques. Blue ne garantit pas que les Services seront ininterrompus, ne comporteront pas d'erreur ou qu'ils seront totalement sécurisés.

Conformément à la législation applicable, les coordonnées déclarées par le

Client pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires.

### ARTICLE 7 - RESPONSABILITES

#### 7.1. Responsabilité Blue

La responsabilité Blue est limitée aux dommages matériels directs, réels, personnel et certains subis par le Client et dus à la seule faute Blue dans le cadre du Contrat. Blue ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage subi par un tiers (à l'exception des dommages corporels) ni de tout dommage indirect subi par le Client, ni de tout préjudice commercial ou trouble commercial quelconque, perte de bénéfice ou de clientèle, perte de chiffre d'affaires, perte de commandes, perte d'économies escomptées, perte d'exploitation, perte d'image, atteinte à l'image de marque, perte de trafic, perte de données, préjudice moral. Le Client devra donc s'assurer pour ces préjudices par ses propres moyens.

En aucune hypothèse, Blue ne saurait être tenue responsable des données présentes sur les Services, ni de l'utilisation non conforme des Services (en ce compris l'utilisation de toute fonctionnalité y afférent) par le Client (y compris son personnel) ou par tout tiers. En particulier, Blue ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages résultant d'infractions aux dispositions du Code pénal, du piratage et/ou de la prise de contrôle des Services, notamment le piratage de toute fonctionnalité

permettant un accès à distance des Services, par un tiers non autorisé par le Client.

Blue ne pourra en aucun cas être responsable d'un évènement de force majeure entendu comme tout fait ou évènement indépendant de la volonté de Blue, notamment : conflits sociaux, grèves internes, intervention des autorités civiles ou militaires, guerres ou hostilités déclarées ou non déclarées, actes terroristes, émeutes, catastrophes naturelles, intempéries affectant les voies de communication et les rendant impraticables, incendies, dégâts des eaux, épidémies, conditions sanitaires, mauvais fonctionnement ou interruption des réseaux de télécommunications.

Blue ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque préjudice né de la désactivation des Services en raison d'un évènement extérieur à sa volonté, du fait d'un contenu illicite ou en cas de défaut de paiement du Client.

Les Parties reconnaissent et acceptent que, bien qu'elles utilisent des anti-virus, elles ne peuvent garantir que les Services ou les transmissions entre elles seront indemnes de tout virus. La responsabilité Blue ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante sur l'un des services du client ou pour un piratage de l'un des services du client et ce, malgré toutes les mesures de sécurité prises par Blue.

Si l'utilisation des Services par le Client ou son interaction avec internet ou des tiers nuit ou risque de

nuire au réseau Blue ou à ses activités, le Client autorise expressément Blue à suspendre les Services et à ne la restaurer que dès qu'elle estimera raisonnablement qu'il n'y a plus de danger ni de risque de danger pour le réseau Blue, les Services, ou ses activités. Le Client reconnaît que les aléas de l'accès au réseau internet constitué par l'interconnexion à l'échelle internationale de réseaux informatiques ne permettent de fournir aucune garantie quant à la permanence du service et le maintien de ses performances. Et donc Blue ne pourra être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou d'une éventuelle défaillance des opérateurs des réseaux de télécommunications vers l'Internet ou de ses fournisseurs d'accès. Par ailleurs, les prestations fournies par Blue sont indépendantes d'autres opérateurs techniques tels que fournisseurs et opérateurs d'énergie ainsi que fournisseurs et distributeurs de télécommunications et que par conséquent sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance. Le Client renonce, et se porte fort de faire renoncer ses assureurs, à tout recours contre Blue excédant les limites prévues au présent Article. Les Redevances sont déterminées en considération de la présente clause. En cas de mise en oeuvre de la responsabilité Blue, le Client devra minimiser les coûts, pertes et dommages afférents. En cas de manquement par Blue à ses obligations

contractuelles, le Client dispose d'un délai d'un an à compter du fait générateur ou de la connaissance de ce fait, pour engager la responsabilité Blue. Exception est faite pour les actions qui pourraient être engagées par Blue pour défaut de paiement, qui se prescrit conformément au droit commun.

Sauf faute lourde ou dolosive, dans le cas où la responsabilité directe Blue est engagée, le montant maximum auquel pourra prétendre le Client, quelle qu'en soit la cause, est limité, tout préjudice confondu, au montant équivalent effectivement payé par le Client à Blue lors des trois derniers mois, ou sa valeur théorique.

Blue exclut toute garantie non expressément prévue dans les présentes Conditions Générales dans toute la latitude autorisée par la loi française.

## 7.2. Responsabilité du Client

Le Client reconnaît être l'unique responsable :

- (i) du choix des Services et de leur adéquation à ses besoins ;
- (ii) du respect de l'étendue des droits concédés et des conditions d'utilisation du des Services ;
- (iii) de l'utilisation des Services conformément à leur destination ;
- (iv) de la sécurité de son système d'information et la sauvegarde de ses données ;
- (v) de la qualification et la compétence de son personnel ;
- (vi) des déclarations légales ou réglementaires (CNIL, ...) ;
- (vii) du respect des lois et des règlements.

Le Client s'obligera pendant toute la durée du Contrat à procéder à la sauvegarde régulière de ses données. Avant l'expiration du Contrat, le client s'assurera que ses données ont été sauvegardées intégralement, sauf si le Client a confié à Blue la sauvegarde de ses données.

En toute hypothèse, le Client indemniserà Blue en totalité de toute perte, de dommage ou dépenses que Blue, ses employés, ses agents, ses sous-traitants et autres clients seraient amenés à supporter du fait (i) de la négligence ou de tout manquement au Contrat de la part du Client, de ses employés, agents ou sous-traitants (ii) et de toutes réclamations concernant les Services qui seraient formulées à l'encontre de Blue par tout client du Client ou tout tiers traitant avec le Client.

## ARTICLE 8 - ASSURANCES

Les parties déclarent être assurées, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, pour couvrir leurs responsabilités aux termes du Contrat. Une copie du contrat d'assurance ou lettre couverture des risques liés au Contrat pourra être demandée. Concernant Blue, cette remise sera effectuée moyennant le remboursement des frais inhérents à cette transmission forfaitairement évalués à 50 euros HT.

Le Client doit également souscrire une police d'assurance en matière de responsabilité civile, en matière de dommages matériels ainsi qu'en matière de dommages résultant d'une

interruption de l'activité de l'entreprise. Ces polices d'assurances doivent courir à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat et jusqu'à la date nécessaire pour garantir la couverture de l'ensemble des responsabilités du Client survenant au titre du Contrat qui seraient généralement couvertes par les polices d'assurance, quel que soit le moment de la demande invoquant ladite responsabilité. Cette assurance doit être souscrite auprès d'un assureur de notoriété publique et comprendre une renonciation à la subrogation au profit Blue. Le Client s'engage à produire à Blue sur demande les preuves suffisantes de l'existence de cette assurance aux fins de contrôle par Blue.

## ARTICLE 9 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

10.2. Règles applicables aux données à caractère personnel collectées par Blue auprès du Client.

BLUE collecte des données personnelles concernant le Client, qui font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, à des fins de gestion de la relation client et de respect des obligations légales et réglementaires.

Les données personnelles du Client ne sont en aucun transmises à des tiers à l'exclusion des Services pour lesquels la communication des données est nécessaire à la bonne réalisation du Service

Blue pourra également transmettre les informations

personnelles du Client à la demande des autorités judiciaires et / ou administratives dans le cadre d'une réquisition judiciaire émise par une autorité compétente.

## ARTICLE 10 - SUSPENSION DES SERVICES

### 10.1. Suspension de l'accès aux Services du fait d'une notification à hébergeur

Blue pourra suspendre les services en cas de notification à hébergeur conformément à l'article 4.2.5. des présentes Conditions Générales.

### 10.2 Suspension de l'accès aux Services du fait d'une demande émanant d'une autorité gouvernementale ou judiciaire

Blue pourra suspendre les Services dans l'hypothèse où une autorité gouvernementale ou judiciaire demande à Blue la suspension des Services.

### 10.3. Conditions financières applicables durant la suspension des Services

Quelle que soit la raison de la suspension des Services, sauf événement de force majeure telle que définie par la loi et les tribunaux français, le Client demeurera redevable des Redevances pendant toute la durée de suspension des Services.

## ARTICLE 11 - DUREE DU CONTRAT

### 11.1. Durée initiale

Le Contrat est conclu pour une durée déterminée correspondant à celle indiquée dans la Commande de Services.

Le Contrat entre en vigueur :

- lors de l'acceptation des présentes Conditions Générales par le Client sur le Site Internet et que le Client procède au paiement sur le Site Internet.

Lorsque le Contrat est reconductible tacitement, la période de reconduction débute à compter de la date du mail de livraison des Services prévues à l'article 4.2.2. et non pas à compter de la date de signature du Contrat par exemple.

Par exemple, si le Contrat est reconductible tacitement pour 12 mois, la date à compter de laquelle les 12 mois seront calculés sera la date du mail de livraison des Services prévu à l'article 4.2.2. et non pas la date de signature du Contrat par exemple.

### **11.2. Maintien des Services à l'issue de la Période Initiale lorsque le Contrat ne prévoit pas de tacite reconduction**

Si le Client souhaite le maintien sans discontinuité des Services, il devra régulariser la souscription d'une nouvelle Commande de Services au plus tard dix (10) jours avant l'échéance du Contrat. Sauf accord écrit contraire des Parties, les conditions contractuelles qui trouveront alors à s'appliquer seront celles en vigueur à la date de la nouvelle Commande de Services.

Ce nouveau contrat entrera en vigueur lors :

- de l'acceptation des présentes Conditions Générales en ligne et paiement par le Client du prix applicable au moment de la Commande de Services pour les Services Express.

Tout défaut ou retard de paiement de la part du Client entraîne la rupture automatique du Contrat et donc la fermeture du Service sans mise en demeure préalable.

Le Client sera tenu informé du maintien du Service par courrier électronique à l'adresse de contact administratif que le Client aura communiqué à Blue.

Quel que soit le Service souscrit, Blue ne peut être tenue pour responsable de la non-réception partielle ou totale d'un ou de plusieurs des e-mails de relance et de notification d'échéance de contrat.

Quel que soit le service souscrit, la prorogation n'est pas tacite et se fera aux conditions financières en vigueur au moment souscription de la nouvelle Commande de Services, et selon les conditions particulières de services le cas échéant et les conditions générales en vigueur à la date de la nouvelle souscription.

## **ARTICLE 12 - RESILIATION**

### **12.1. Résiliation pour convenance**

Blue ou le Client pourra mettre un terme au Contrat par email. La résiliation prendra effet dans un délai de 3 mois suivant la date de réception de ladite lettre.

Dans l'hypothèse où le Client est à l'initiative de la résiliation du Contrat, il restera redevable de la totalité des sommes dues à Blue au titre des Services, comme si le Contrat et les Services avaient été exécutés jusqu'à leurs termes.

Dans l'hypothèse où Blue est à l'origine de la résiliation, si le Client a déjà payé les

sommes pour une durée supérieure à la date d'expiration du Contrat, Blue remboursera le Client au prorata temporis.

### **12.2. Résiliation en cas de non-paiement par le Client**

Dans l'hypothèse où le Client ne paye pas les sommes dues à Blue dans les délais convenus au Contrat, Blue pourra, après une mise en demeure non suivie d'un règlement, dans un délai de 7 jours calendaires suivant ladite mise en demeure, prononcée, par email, la résiliation de plein droit du Contrat, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de ce fait. Cette résiliation est sans préjudice des dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre Blue. Dans une telle hypothèse, le Client sera redevable de l'intégralité des sommes au titre des Services, l'intégralité des sommes dues à Blue devenant immédiatement exigibles.

### **12.3. Procédure collective**

Sous réserve de la législation applicable, Blue peut résilier le Contrat en adressant un email au Client et en respectant un préavis de 1 (un) mois, si ce dernier fait l'objet d'une mise en cessation des paiements.

### **12.4. Résiliation pour faute**

Hormis les cas prévus ci-dessus, en cas de manquement d'une des Parties à ses obligations au titre du Contrat, la Partie lésée pourra résilier ledit Contrat de plein droit, sans autre formalité qu'un email, 8 jours après réception d'un email resté infructueux. Cette résiliation est sans préjudice des dommages et



intérêts auxquels pourrait prétendre la partie lésée.

En cas de faute grave du Client, c'est à dire notamment en cas de spamming, phishing, hacking et piratage de quelque nature que ce soit effectué sur les Services ou par l'utilisation des Services, Blue pourra résilier le Contrat sans délai sans autre formalité qu'un email. Cette résiliation est sans préjudice des dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre Blue.

Si le Client ne respecte pas les Conditions Générales Blue, des conditions relatives à la politique anti- SPAM Blue ou tous textes, règlement, courriers provenant d'une autorité gouvernemental ou judiciaire indiquant que l'utilisation et contraire à la législation en vigueur, Blue pourra de plein droit résilier, 8 (huit) jours après réception par le Client de l'email, le Contrat.

**12.5. Effets de la cessation du Contrat pour quelque cause** que ce soit si le Client a payé toutes les sommes dues

Dès l'expiration ou la résiliation du Contrat :

- Blue cessera de fournir les Services ;

**12.5.1.** Sort des données en cas d'expiration du Contrat ou de résiliation pour quelque cause que ce soit si le Client à payer toutes les sommes dues à BLUE

Le Client s'obligera à procéder à la récupération de ses données au maximum 48 heures avant le dernier jour de la prestation. Il s'obligera pendant toute la durée du Contrat en sa qualité de

producteur de données à sauvegarder régulièrement ses données.

En cas d'absence de récupération des données dans le délai imparti, Blue supprimera les données du Client sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à quelque dommages et intérêts de ce fait. Si le Client demande, par écrit, un délai de grâce supplémentaire afin de récupérer ses données, Blue facturera le maintien des services au tarif en vigueur. Le délai de grâce ne pourra être accordé par Blue qu'à la condition que le Client ait payé l'intégralité de ses factures.

Par ailleurs, en cas de résiliation sans délai pour faute grave, Blue restituera les données sur demande, à la condition qu'un rendez-vous soit pris afin que les données soient restituées.

A la fin du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client devra faire son affaire de la récupération de ses données au maximum 48 heures avant le dernier jour de la prestation d'hébergement. Blue ne pourra être tenue pour responsable de l'effacement des données en cas d'omission par le Client de leur récupération et Blue ne sera en aucun cas tenue de les restituer.

## **ARTICLE 13 - DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **13.1. Conditions tarifaires**

La Redevance est précisée sur la Commande de Services. Tous les prix sont hors taxes.

### **13.2. Facturation**

Quelle que soit le service et la durée souscrite, et sauf s'il est prévu d'autres dispositions dans les Conditions Particulières, la Redevance est payable à date fixe et d'avance pour toute la durée de la prestation.

### **13.3. Modalités de paiement**

Le mode de règlement utilisé sera par défaut le prélèvement SEPA, le chèque, la carte de crédit (Visa, Mastercard) ou le virement (la totalité des frais bancaires étant à la charge du Client).

Les paiements par chèque et par virement doivent être réceptionnés par Blue au plus tard une semaine avant l'échéance de la période en cours.

Les paiements devront être effectués en Euros uniquement.

Toutes les Redevances à verser au titre du Contrat n'incluent pas les taxes en vigueur, qui seront facturées en sus et à la charge du Client.

### **13.4. Révision des prix**

Dans l'hypothèse où la relation contractuelle entre Blue et le Client s'étend sur une durée supérieure à un an, Blue pourra réviser, à la date anniversaire du Contrat.

### **13.5. Défaut de paiement**

L'exécution de toute prestation est conditionnée par le versement complet du prix prévu dans la Commande de Services (ou dans toute autre clause ou annexe du Contrat).

Les délais de paiement sont précisés dans la Commande de Service.

La prestation est considérée « payée » lorsque le paiement effectif est entre les mains de Blue.

En cas de retard de paiement, la prestation n'est pas livrée. Toute contestation du Client, relative aux tarifs et factures Blue devra être formalisée par email motivé, reçue par Blue dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'émission des factures en cause.

### **13.6. Contestation du montant d'une facture BLUE par le Client**

En cas de contestation du Client sur le montant facturé par BLUE, le Client règle l'intégralité des sommes dues avant toute discussion avec Blue. Si les contestations du Client sont fondées et justifiées, Blue remboursera au Client les sommes litigieuses sans délai.

### **ARTICLE 14 - DROIT DE RETENTION**

Blue pourra exercer un droit de rétention sur les données du client, de quelque nature que ce soit, ainsi que sur les Equipements du Client jusqu'au complet paiement des sommes dues.

### **ARTICLE 15 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tous les logiciels, présentations d'information, jeux, dénominations, noms commerciaux, textes, commentaires, images, illustrations, marques de produits ou de services, inventions, et de manière générale toute création quel que soit le genre accessible à l'aide des sites Blue, demeurent la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs, à savoir Blue, les fournisseurs de programmes, les éditeurs de jeux ou tout autres ayants droits, étant

entendu que seule est autorisée l'utilisation pour un usage privé par le Client.

La constitution et la télétransmission de données, d'informations, de logiciels, de jeux s'effectuent sous le contrôle et la responsabilité du client.

Le Client reste titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle qu'il détient sur les données qu'il installe sur les Services.

### **ARTICLE 16 - CONFIDENTIALITE**

Les Parties s'engagent à traiter comme confidentielles les informations recueillies pendant l'exécution du Contrat et devant être considérées confidentielles soit parce que :

- elles sont expressément désignées comme confidentielles par la Partie auprès de laquelle elles sont recueillies ;

- elles relèvent de domaines confidentiels par nature, par exemple, lorsqu'il s'agit de données personnelles, commerciales, industrielles, techniques ou stratégiques non divulguées.

Chacune des Parties traitera ces informations confidentielles avec le même degré de précaution et de protection que celui qu'elle doit accorder à ses propres informations confidentielles de même importance. Elle conservera pendant toute la durée du Contrat, puis pendant une durée de cinq (5) ans à compter de son expiration pour quelque cause que ce soit, lesdites informations confidentielles et s'abstiendra de les divulguer sauf à des

employés ou à des tiers prestataires soumis à une obligation de confidentialité, qui en auront besoin pour l'accomplissement de leur mission à l'occasion et pour les besoins de l'exécution du Contrat.

La divulgation par les Parties entre elles d'informations confidentielles au titre du Contrat, ne peut, en aucun cas, être interprétée comme conférant, à la Partie qui les reçoit un droit de propriété ou de licence quelconque.

### **ARTICLE 17 - CESSION**

Le Client ne peut pas céder son contrat à un tiers sans l'autorisation écrite de Blue. En cas d'absence de réponse sous quinze jours à compter de la réception de la demande écrite, Blue sera réputée avoir refusé la cession.

Blue peut à tout moment transférer, céder ou apporter à un tiers sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ses droits ou obligations nés du Contrat, après en avoir informé préalablement le client qui ne pourra s'y opposer.

### **ARTICLE 18 - DIVERS**

18.1 Si l'une des stipulations du Contrat s'avérait nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du Contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions.

18.2 Le fait, pour l'une des Parties, de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir de l'application d'une clause des Conditions Générales ne

saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir de cette clause dans l'avenir.

18.3 Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre. Chacune des Parties demeure donc responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnel. Aucune des Parties ne pourra invoquer des dispositions des présentes Conditions Générales pour se comporter à l'égard des tiers comme ayant la qualité d'agent, de représentant ou de mandataire de l'autre Partie, ni l'engager à l'égard de tiers. Le présentes Conditions Générales sont exemptes de tout affectio societatis, chacune des Parties conservant son entière autonomie, ses responsabilités et sa clientèle propres.

18.4 Les titres des articles des présentes Conditions Générales sont purement indicatifs et ne sauraient en aucun cas en conditionner le sens ou l'interprétation.

18.5 Pour l'exécution du Contrat, les Parties élisent respectivement domicile aux adresses figurant dans la Commande de Services. Dans l'éventualité d'une modification géographique du Site Client, le Client le notifie à BLUE par écrit sans délai.

18.6 Toute modification des présentes Conditions Générales doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les Parties. A moins qu'il n'en soit expressément convenu autrement par écrit entre les

Parties, aucune modification ne saurait produire des effets rétroactivement.

Le Client accepte qu'Blue puisse le mentionner dans les documents de marketing ou le Site Internet Blue. Le Client accorde à Blue le droit d'utiliser les noms commerciaux et les marques qu'il détient uniquement dans un cadre marketing.

#### **ARTICLE 19 - DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

19.1 Le Contrat est soumis au droit français.

19.2 Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du Contrat, seront préalablement soumis à une médiation entre les Parties. Cette procédure est confidentielle.

Un centre de médiation notoirement connu sera saisi conjointement ou à la demande de la Partie la plus diligente. La médiation sera mise en œuvre devant un médiateur unique appartenant à ce centre de médiation. En cas de désaccord sur la désignation du centre de médiation, la médiation sera organisée sous l'égide du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris.

Les Parties se soumettront au règlement du centre de médiation désigné lequel nommera le médiateur qui organisera la médiation. La tentative de médiation devra être faite de bonne foi et les Parties conviennent, dans cet

esprit, de se rencontrer au moins une fois sous l'égide du médiateur. A défaut d'accord contraire des Parties, la médiation ne saurait se prolonger au-delà d'un délai de 3 (trois) mois à compter de la saisine du médiateur.

Les frais et honoraires de la médiation seront supportés par moitié par chacune des Parties. Chaque Partie conservera à sa charge les frais et honoraires des conseils éventuellement désignés par elles dans le cadre de la médiation.

Les Parties acceptent d'ores et déjà qu'en cas d'accord de médiation, celui-ci sera rédigé et signé par les Parties sous l'égide du médiateur, puis pourra être soumis à la requête de la Partie la plus diligente au Tribunal de Grande Instance de Paris afin d'être homologué et obtenir ainsi force exécutoire.

A défaut d'accord d'une des Parties en vue de cette homologation, la Partie la plus diligente pourra saisir le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Paris en vue d'obtenir cette homologation avec formule exécutoire, même par défaut. Si toutefois l'action juridique d'une des Parties était soumise à un délai de prescription susceptible de prendre fin pendant la médiation, cette Partie pourrait interrompre la prescription par tout moyen de droit, à titre conservatoire, cette procédure restant toutefois suspendue jusqu'à l'issue de la médiation.

En cas d'échec de la médiation, chaque Partie retrouvera sa liberté pour saisir le Tribunal de commerce de Paris à qui les Parties confient compétence exclusive nonobstant

pluralité de défendeurs ou  
appel en garantie. Cette  
compétence s'applique  
également en matière de  
référé.